

Enquête publique

Objet : Décision du Conseil communal du 12 juillet 2018 décidant de l'acquisition de la parcelle boisée sise à MANHAY-DOCHAMPS, cadastrée Section A n° 1625 B d'une contenance d'après cadastre de 66 ares 70 centiares appartenant Monsieur et Madame BERENDS-GILSON.

---

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de publicité est ouverte sur la décision du Conseil communal du 12 juillet 2018 décidant de l'acquisition de la parcelle boisée sise à MANHAY-DOCHAMPS, cadastrée Section A n° 1625 B d'une contenance d'après cadastre de 66 ares 70 centiares appartenant Monsieur et Madame BERENDS-GILSON.

Le dossier comprenant les plans et annexes requises est déposé au bureau communal à partir du 25 juillet 2018 au 10 août 2018 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 10 août 2018 à neuf heures pour être close à onze heures.

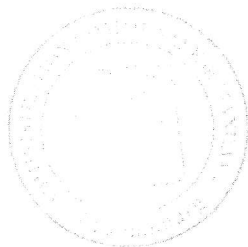
A Manhay, 25 juillet 2018.

Par le Collège :

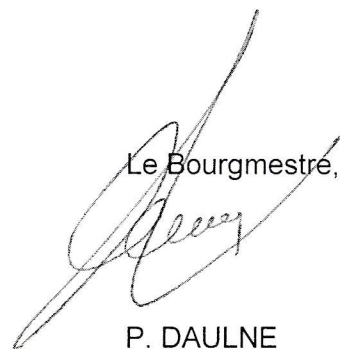
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



P. DAULNE

---